SOS
ENFANTS ABANDONNES
PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL N°2026-2
AVRIL – MAI - JUIN 2026

Association caritative d'aide aux plus démunis dans le monde
Fondée par André MOTTE DIT FALISSE et Ernest LEHAIRE.
ASBL agréée par le Ministère des Finances. Rue de Tilleur, 54 – B-4420 Saint-Nicolas – Belgique

UN POTAGER COLLECTIF À AMBODIATAFANA À SAINTE-MARIE À MADAGASCAR

Ce projet vise à créer un potager collectif pour les habitants du village de Ambodiatafana à Sainte-Marie à Madagascar.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Ce projet de création d'un potager collectif pour les habitants du village de Ambodiatafana à Sainte-Marie à Madagascar s'inscrit dans la continuité du projet Andalana, présenté dans notre bulletin 2025-2 pour la création de coopératives villageoises.

Depuis le milieu de l'année 2025, sur la côte Est de l'île de Sainte-Marie à Madagascar, le poisson, ressource majeure en protéines, se fait très rare. La sur-pêche industrielle étrangère et les importants changements climatiques en seraient les causes désignées.

Quatre-vingt pour cent de la population vit de la pêche et de la culture, riz et manioc essentiellement, qui constituent l'ordinaire pour les deux, voire trois, repas quotidiens, parfois agrémentés d'un bouillon à base de feuilles et plantes (brédes). Les compléments alimentaires se réduisent à la cueillette de fruits en saison. Les rares légumes sont produits sur la « Grande Île » et importés mais ils sont hors de prix pour la majorité des habitants.

Ambodiatafana est un petit village de plus de six cents habitants implanté à la pointe Nord-Est de l'île. Le plus proche village, proposant quelques commerces et où se situe le collège, est à six kilomètres. Les échanges se font essentiellement à pied (juste quelques rares mobylettes, et un ou deux "taxis brousse" par jour). Cet isolement rend difficile et cher l'approvisionnement en denrées alimentaires.



UN POTAGER COLLECTIF À AMBODIATAFANA

OBJECTIFS

L'objectif est la création et l'organisation d'un potager collectif répondant à la fois, à des impératifs sanitaires, écologiques, pédagogiques et économiques.

Un terrain d'un peu plus d'un demi hectare (12 parcelles), situé à l'entrée du village, sera aménagé et mis à disposition de toute personne volontaire au village. Pour permettre de varier l'alimentation, les légumes proposés à la culture seront : carottes, salades, piments, haricots, manioc, patates douces ainsi que des plantes endémiques consommables et riches en nutriments.

Une gestion collective permettra aux coopérants de se partager les récoltes. Les surplus éventuels seront déposés au magasin de la coopérative qui vendra à prix réduits afin d'assurer ultérieurement un fonds suffisant pour les frais généraux (acheter graines et matériel).

Ce potager permettra donc de :

- produire pour la population du village un nécessaire complément alimentaire en cette période de pénurie (poissons et légumes)
- partager des techniques de culture durable pour contrer des pratiques récentes (brûlis) qui menacent la flore et la faune locales, riches pourtant en biodiversité et en potentiel d'apports nutritifs peu exploités.
- fournir aux coopérants des revenus complémentaires par la vente des légumes sur les marchés villageois.
- le plus éventuel, développer une gamme de produits transformés destinés à la vente par la coopérative : achards, conserves, fruits et légumes préparés et congelés, confitures,…



LE BUDGET

Pour la partie terrain, les frais comprennent :

- la location du terrain de 12 parcelles
- le coût du personnel (gardien-jardinier)
- l'équipement pour le hangar-magasin pour conserver les outils, le matériel, étagères et claies de séchage
- le tunnel-serre pour protéger semis et jeunes plants et
- l'outillage : bêches, fourches, binettes, plantoirs, râteaux, sécateurs, cisailles
- Plantation : Plants, arbustes et graines

Pour le poste solaire, nécessaire pour transformer, conserver, sécher et congeler les produits (et aussi assurer l'éclairage de la salle de cours et de la future bibliothèque), les frais comprennent :

- matériel cuisine : marmites, petit matériel, extracteur jus, centrifugeuse, bocaux et boîtes
- équipement solaire : 2 panneaux 250 watts, 1 batterie 12v 200 ampères, 1 convertisseur 60 ampères, 1 onduleur

Ci-dessous, le détail des frais.

Terrain	
Location (40.000/mois)	96 €
Personnel (150.000/mois)	360 €
Hangar-magasin	360 €
Tunnel-serre	240 €
Outillage	120 €
Plantation	80 €
Total terrain	**1.256 €**
Solaire	
Matériel cuisine	80 €
2 panneaux 250watts (935.000Ar)	374 €
1 batterie	455 €
1 convertisseur	103 €
1 onduleur	99 €
Total solaire	**1.111 €**
Totaux	**2.367 €**

Vous êtes la meilleure publicité dont SOS EA puisse rêver.
N'hésitez pas à partager ce bulletin avec vos proches.

SUIVI DE PROJETS

SARUPWALI

SOS EA finance depuis 2019 l'aide aux habitants du village de Sarupwali : extension de l'école primaire, cuisine collective, matériel scolaire pour enfants de l'école primaire, vélo pour enfants de 1ère secondaire,

Cette année encore, de nombreux projets sont au programme. La cuisine collective reste bien sûr au cœur de nos actions, et viendra s'y ajouter l'installation d'un purificateur et refroidisseur d'eau. Côté scolaire, nous prévoyons l'achat de fournitures pour les enfants de l'école primaire, le renouvellement du mobilier de l'école, ainsi que l'acquisition de vélos pour les élèves de 1ère secondaire.

La distribution des fournitures scolaires a déjà eu lieu à la grande satisfaction des enfants.



Pour permettre de réaliser ces projets, continuez à soutenir la communauté de Sarupwali en versant le montant de votre choix sur le compte BE78 0012 6718 7586BE58 2400 0102 6079 avec en communication "Sarupwali".

UNE MARCHE PARRAINÉE ORGANISÉE PAR DES ENFANTS POUR DES ENFANTS

Une marche parrainée organisée par les enfants de l'école primaire ***Saint-Maur à Liège*** pour aider les enfants de l'école primaire ***Excel Education Centre à Wakiso en Ouganda***.

Le projet Wakiso, présenté dans notre bulletin 2025-4, vise à construire un puits solaire pour alimenter en eau de source deux citernes de 10.000 litres chacune ainsi que 5 purificateurs d'eau à l'école primaire Excel Education Centre pour donner l'accès à l'eau potable aux 831 élèves de l'école. N'hésitez pas à consulter notre Article ou notre Bulletin 2025-4 pour plus de détails.

Les enfants de l'école Saint-Maur se sont mobilisés pour ce projet, avec enthousiasme et efficacité, pour récolter des fonds au travers d'une marche parrainée. Et ce fut un réel succès. Plus de 4000€ ont été collectés.

Grâce à ce montant, la deuxième phase du projet, le financement des pompes solaires, va pouvoir être complétée avant la rentrée des classes.

Un tout grand MERCI à l'école Saint-Maur pour cette initiative et aux enfants qui ont contribué avec enthousiasme et énergie à ce projet qui permettra d'assurer l'accès à l'eau potable aux enfants de l'école primaire Excel Education Centre à Wakiso en Ouganda.

Faire un legs à SOS Enfants Abandonnés permet de soutenir durablement les enfants démunis des pays du Sud. En inscrivant l'association dans votre testament, vous assurez leur avenir tout en posant un geste de solidarité. Le notaire vous accompagne pour organiser ce partage entre vos proches et une bonne cause. Plus de détails sur notaire.be .



Vous êtes la meilleure publicité dont SOS EA puisse rêver.

N'hésitez pas à partager ce bulletin avec vos proches.

APPEL AUX DONS

PROJET :

Un potager collectif à Ambodiatafana à Sainte-Marie à Madagascar



Fortis BE58 2400 0102 6079 - BIC GEBABEBB
de l'asbl S.O.S. ENFANTS ABANDONNÉS

Siège social, correspondance et secrétariat :
54, rue de Tilleur à B-4420 Saint-Nicolas (Belgique)
info@sosenfantsabandonnes.be - www.sosenfantsabandonnes.be

Les membres de SOS EA sont tous bénévoles :
Agnès Lambert, Anne-Lise Poplavsky, Catherine Dardenne, Christine Jacques, Daniel Drechsel, François Renzoni, Gaëtan Carnoy, Hippolyte Stassart, Jatinder Randhawa, Jean-Pierre Mergeai, Laura Truong, Marc Croissiaux, Olgierd Kuty, Marie-Paule Lebeau, Roberto Renzoni.

S.O.S. ENFANTS ABANDONNES est officiellement reconnu par le Ministère des Finances.
Nous vous rappelons que vos dons sont déductibles fiscalement à partir de 40 euros par an.

Depuis le 1er janvier 2024, le numéro de registre national est devenu obligatoire pour obtenir une attestation fiscale. Vous pouvez nous le communiquer soit en communication de votre virement après le nom du projet soutenu, soit via le formulaire www.sosenfantsabandonnes.be/NN/, soit par mail à info@sosenfantsabandonnes.be.

Pour soutenir **nos projets long termes** (Ndako Ya Bana, Sarupwali, Bumba et Mokamo), veuillez verser sur le compte **BE78 0012 6718 7586** avec en communication le nom du projet que vous désirez soutenir.

Handtekening(en)
Signature(s)
Unterschrift(en)

OVERSCHRIJVINGSOPDRACHT
ORDRE DE VIREMENT
ÜBERWEISUNGSAUFTRAG

Bedrag / Montant / Betrag EUR CENT

Rekening opdrachtgever (IBAN)
Compte donneur d'ordre (IBAN)
Konto des Auftraggebers (IBAN)

Naam en adres opdrachtgever
Nom et adresse donneur d'ordre
Name und Adresse des Auftraggebers

Rekening begunstigde (IBAN)
Compte bénéficiaire (IBAN)
Konto des Begünstigten (IBAN)
BE58 2400 0102 6079

BIC begunstigde
BIC bénéficiaire
BIC Begünstigten

Naam en adres begunstigde
Nom et adresse bénéficiaire
Name und Adresse des Begünstigten
SOS ENFANTS ABANDONNES
RUE DE TILLEUR 54
4420 SAINT-NICOLAS

Mededeling
Communication
Mitteilung
ANDALANA